

## **2011 : Harmonisation du cadre statistique des Finances Publiques dans l'espace CEDEAO**

### **RESUME ANALYTIQUE**

Cette étude vise à évaluer les méthodes d'établissement et de présentation des statistiques des Finances Publiques, dans le cadre d'une volonté de la commission de la CEDEAO d'affiner la comptabilité publique, d'améliorer la transparence des opérations des administrations publiques, de faciliter les comparaisons entre pays de la zone et de favoriser in fine la surveillance multilatérale des politiques économiques.

La démarche méthodologique a consisté dans :

- un premier temps en une collecte d'informations et de données sur les pratiques de compilation et de traitement de l'information sur les statistiques des Finances Publiques au sein de l'UEMOA (commission de l'UEMOA, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali) et dans les pays de la CEDEAO hors UEMOA (Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra-Leone) ;
- une seconde phase en une analyse des données, fondée sur la description de la situation dans l'UEMOA, dans les trois pays de l'UEMOA visités (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali) et dans les sept pays hors UEMOA ;
- une troisième séquence en l'analyse des points de convergences et de divergences entre les pays hors UEMOA, puis entre ces derniers et les directives en cours de transposition au sein de l'UEMOA.

Les résultats de l'analyse portant sur les points de convergences et de divergences montrent que :

- les pays de la CEDEAO dans l'ensemble sont dotés de textes juridiques et réglementaires qui visent la transparence et la modernisation des statistiques des Finances Publiques. Ces textes ont pour cadre de référence le Manuel des Statistiques des Finances Publiques de 2001 du FMI;
- ces pays produisent au moins un TOFE annuel et visent la mise en œuvre des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ;
- ils ont développé pour la plupart un Système Intégré de Gestion des Statistiques des Finances Publiques (SIGFiP, IFMIS, SIGFOF);
- ils ont tous un besoin de renforcement des capacités des ressources humaines et des capacités matérielles et financières;

- Il y a un déficit de diffusion de l'information sur les statistiques des finances publiques auprès du grand public.

Les divergences concernent particulièrement :

- l'existence d'un cadre harmonisé de référence pour les pays de l'UEMOA, différemment des pays hors UEMOA qui n'ont pas de cadre commun quoique essayant tous d'adopter le cadre de 2001 du FMI;
- les différences dans les niveaux de transposition des directives au sein de l'UEMOA et les écarts dans l'application des recommandations du Manuel des Statistiques des Finances Publiques de 2001 du FMI au niveau des pays hors UEMOA. Ce qui rend difficile un point de départ pour l'harmonisation au sein de la CEDEAO;
- la diversification dans les champs de couverture, les schémas des statistiques et les périodicités et nomenclatures des outils décisionnels, notamment le TOFE.

Pour une harmonisation du cadre statistique des Finances Publiques dans l'espace CEDEAO, cette étude recommande :

- la création d'un centre régional pour le renforcement des capacités des cadres en charge de la collecte d'information, de l'élaboration et de la gestion des données relatives aux finances publiques ;
- la prise en compte des spécificités de chaque pays membre (en ce qui concerne l'état d'avancement dans la mise en œuvre du Manuel du FMI de 2001, les bonnes pratiques et les difficultés), dans le processus d'harmonisation, car de nombreux pays (Ghana, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Mali, etc.) connaissent des avancées notables dans la prise en compte des normes internationales (Statistiques des Finances Publiques du FMI 2001) ;
- l'alignement du cadre de la CEDEAO sur le standard international du FMI (Normes du FMI 2001) ;
- la mise en œuvre d'un Cadre Harmonisé basé sur celui défini dans le Manuel des Statistiques des Finances Publiques de 2001 du FMI pour les pays Hors UEMOA. Ce cadre prendra en compte les spécificités de chaque pays de ce groupe et veillera à la définition d'une plateforme de convergence des cadres des deux groupes de pays ;
- l'implication de tous les acteurs socio-politiques des différents pays (Gouvernements, Parlements et autres) dans la phase initiale du projet de Cadre Harmonisé des Statistiques des Finances

Publiques. La CEDEAO devra ainsi veiller à la sensibilisation des acteurs et à leur réelle implication dans le processus.